



GROUPEMENT DE LA PREVISION DES RISQUES
Service de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Dossier suivi par : Capitaine Bruno BETTIOUI
Tél. : 02.31.43.40.72
Mail : deci@sdis14.fr

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours du Calvados

à

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer du Calvados

10 Bd Général Vanier,
14000 Caen

ddtm-animation-ads@calvados.gouv.fr

Réf : PYB/BB/LL 2024 - 94

Caen, le 15 janvier 2024

Objet : Avis relatif au permis de construire n° 014 174 23 R0012
Référence : **Commune** : 14110 CONDE EN NORMANDIE
Adresse : RUE JEAN MONNET
Demandeur : Trina Solar Systems
Date d'arrivée au SDIS : le 5 janvier 2023

J'ai l'honneur de vous retourner sous ce pli l'avis du SDIS relatif à l'affaire reprise en objet portant uniquement, dans le cadre de la demande de permis de construire, sur l'accessibilité des secours et la défense extérieure contre l'incendie.

Le SDIS du Calvados émet un avis pour le permis de construire au titre de l'article L 422-4 du Code de l'urbanisme.

1) Description :

1-1 Généralités :

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 6.5 MW sur 64 000 hectares.

1-2 Accessibilité des secours :

Le projet sera accessible aux engins de secours par la D511.

1-3 Défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

Le projet présente une DECI assurée par une réserve de 120 m3.

2) Textes applicables :

- Code de l'urbanisme Article R 111-2 et 111-5
- Code général des collectivités territoriales : Art L2213-32, L5211-9-2 et L5217-3 pouvoir de police administrative spéciale de DECI et Art L2225-1 à L2225-4 Chapitre V : défense extérieure contre l'incendie Art R 2225-1 à R2225-10
- Arrêté préfectoral du 9 février 2017 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du département du Calvados.

3) Observations :

3-1 Relatives à l'accessibilité des secours :

L'installation devra disposer en permanence d'un accès pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours.

- Assurer la desserte des installations par les secours, par une voie engins qui devra respecter les caractéristiques suivantes :
 - Largeur libre de 3 mètres minimum libre de circulation bandes réservées au stationnement exclues
 - Hauteur libre de 3,50 mètres.
 - Force portante de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3.60 m minimum et présente une résistance au poinçonnement minimale de 80 N/cm²
 - Rayon intérieur R de 11 m minimum
 - Surlargeur S = 15/R en m dans les virages de rayon inférieur à 50 m
 - Pente inférieure à 15%

3-2 Relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Au regard de la classification du projet (code du travail) le potentiel hydraulique requis sera de 120 m³ utilisables en 2 heures, à moins de 200 mètres du projet. Celui-ci ne prend en compte que la catégorisation du risque étudié dans ce dossier en faisant abstraction des risques environnants présents ou futurs pouvant demander un potentiel hydraulique supérieur.

Conformément au Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du SDIS du CALVADOS, **un avis favorable est donné à la réalisation de ce projet sous réserve du respect des observations énumérées.**

Le règlement départemental de la DECI peut être consulté sur le site du SDIS du Calvados et par l'intermédiaire des liens suivants : <https://www.sdis14.fr/accueil/nos-conseils/la-prevision-et-la-deci.html>

Le Chef du Groupement de la Prévision des Risques,

Commandant Pierre-Yves BOULBEN

Copie :
Chef de Centre du CIS Condé en Normandie
Mairie de Condé en Normandie